

**Commission Air du 21 mai 1996 : Les poussières**

Les particules en suspension dans l'air ambiant ont des granulométries très variées, de diamètres allant d'environ 0,1 mm à moins de 0,1 µm. Sur le plan sanitaire, ce sont les particules les plus fines (d < 3 µm) qui retiennent le plus l'attention parce qu'elles pénètrent plus profondément dans l'appareil respiratoire mais aussi parce qu'elles concentrent la majorité des éléments traces (métaux, HAP, HAM) ayant une toxicité potentielle.

Il n'existait aucune donnée relative à ces éléments sur le Mantois, aussi, le SPI a fait réaliser par le Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris une campagne de mesures et d'analyses pendant 5 semaines et sur 3 sites, à Issou, Limay et Mantes.

Il ressort de cette étude que la pollution atmosphérique particulaire locale n'est pas sensiblement différente de celle identifiée dans des sites parisiens. Les niveaux observés pour les différents micro-contaminants associés sont plutôt en bas de l'échelle des valeurs publiées dans le monde (encore peu nombreuses) concernant les milieux urbains. Cette étude sera le thème du dossier de la prochaine lettre du SPI.

*Les compte-rendus des Commissions sont disponibles au SPI*

Afin d'améliorer l'information liée aux **enquêtes publiques (E.P.)**, la **Lettre du SPI** vous indiquera comme dans le tableau ci-dessous, les **prévisions de dates d'E.P. des Installations Classées en Vallée de Seine**, telles qu'elles sont connues le jour de parution.

Société	Commune	Activité	Date prévue
Electrodéposition	Carrières/Seine	traitement de surface	30/09 au 29/10/96
Espace Vert	Montesson	végéterie	21/10 au 20/11/96
Méca Sat-Aéro Sat	Sartrouville	travail des métaux	21/10 au 20/11/96
Valomat	Triel/Seine	traitement des mâchers	28/10 au 27/11/96
Blaicher Décapage	Houilles	traitement de surface	fin de l'année 1996

**La Fédération Yvelines Environnement** invite toutes les personnes intéressées à une séance d'information et d'échange qu'elle organise sur le thème des **carrières en vallée de Seine le samedi 12 octobre à 14 h**, salle AGORA, Mantes la Jolie. Outre les associations de protection de l'environnement, des représentants de l'administration et de la profession y participeront.

**Calendrier**

**24 septembre à 14 h**  
**Séance d'information**

**" La gestion de l'eau dans l'entreprise "**

Cette séance s'adresse principalement aux industriels. Elle est organisée en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la Chambre de Commerce et d'Industrie Val d'Oise-Yvelines

**24 octobre à 14 h. 30**

**Commission Risques**

- Les stockages souterrains de gaz de GDF dans les Yvelines

**21 novembre à 15 h**

**Commission Déchets**

Les déchets industriels :  
- Bilan annuel de production locale  
- Plan régional d'élimination

**La prochaine Lettre du SPI**

La campagne de mesures de la pollution atmosphérique particulaire

**La Lettre du SPI**

*Vallée de Seine*

Directeur : Jean-Pierre Richard  
Rédacteur : Irène Barbuit  
Maquettiste : Véronique Gérard  
Imprimeur : Iris Impression S.A.  
Dépôt légal en cours



**La Lettre du SPI Vallée de Seine**

Bulletin trimestriel d'information - n°5 - Septembre 1996

SPI Vallée de Seine - 50, rue Rémilly 78000 Versailles - Tel : 30 21 00 27 - Fax : 30 21 54 71

*L'amélioration de la prévention des risques technologiques est l'un des principaux thèmes de réflexion du SPI. Dans ce cadre, le transport des matières dangereuses (TMD), destinées aux activités industrielles ou à l'approvisionnement en carburants et matières fossiles de la région, est une question importante. Aussi, afin de préciser les quantités qui transitent localement, une enquête a été lancée sur toute la Seine-aval des Yvelines. Ce travail, dont nous présentons ici les résultats, a permis de vérifier la validité des améliorations déjà mises en oeuvre ou envisagées pour le TMD. L'enquête va se poursuivre sur l'ensemble de la vallée de Seine.*

**Enquête sur le Transport de Matières Dangereuses en Seine-aval**

*L'enquête ne tient pas compte des matières dangereuses qui transitent par la vallée de Seine-aval sans s'y arrêter. Ce transit, par voie fluviale, voie ferrée, autoroute, ou oléoduc induit des flux de matières dangereuses nettement supérieurs à ceux générés localement.*

L'objectif de l'enquête est d'identifier les flux de transport de matières dangereuses (TMD) induits par les activités industrielles locales ainsi que les itinéraires utilisés à proximité des sites industriels.

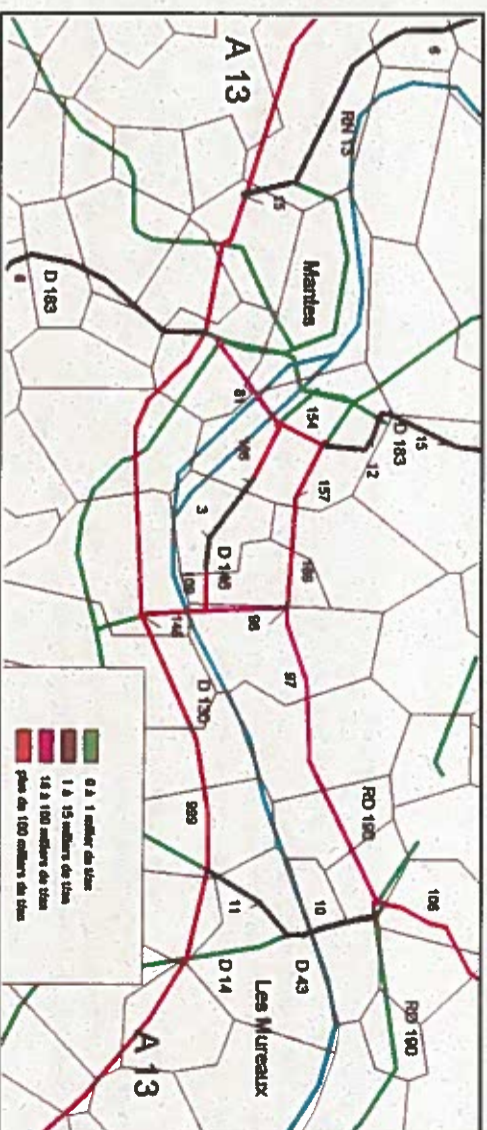
Un groupe de travail, réunissant les administrations compétentes (SIDPC, DDE, DRIRE) ainsi que des industriels, a mis au point un questionnaire qui a été adressé par écrit à 95 établissements industriels relevant du régime de l'Inspection des Installations Classées situés en Seine-aval des Yvelines, entre les Mureaux et Mantes.

Les résultats de l'enquête permettent d'évaluer les flux locaux - entre les sites industriels et les grandes voies de communication - de transport de matières dangereuses à environ 675 000 t en 1995. Ce total ne comprend pas les hydrocarbures transportés par oléoduc, correspond à environ 35 000 camions, 2 000 wagons et 6 convois fluviaux.

La répartition par principaux types de produits est de 380 000 t pour les matières inflammables, 174 000 t de gaz dont 121 000 t de propane, et 102 000 t de produits corrosifs. L'enquête montre aussi que l'activité industrielle de la Seine-aval n'induit pas de transport de gaz susceptibles de présenter des risques majeurs de diffusion de nuages toxiques.

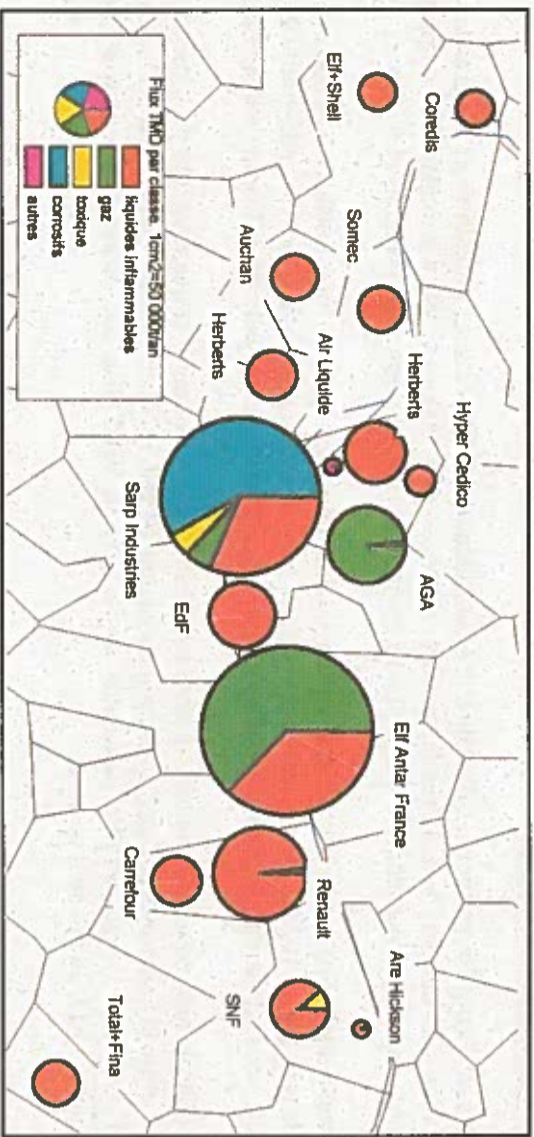
En terme d'itinéraire routier, l'enquête montre que l'autoroute A13 draine la quasi-totalité du trafic de matières dangereuses entre la Seine-aval et l'agglomération parisienne à l'Est, la Normandie à l'Ouest. Pour les liaisons avec le nord de la France et de l'agglomération parisienne ainsi qu'avec le Val d'Oise, il n'y a pas d'axe autoroutier et ce sont la RD 190 puis la RD 28 qui sont utilisées.

La carte jointe indique les itinéraires routiers empruntés par les TMD générés localement.



Les principaux établissements industriels qui ont induit du TMD sont, en 1995 :

- les sociétés Elf Antar France et Trafil à Gargenville, qui ont géré un transit d'environ 2,3 millions de tonnes d'hydrocarbures par voie d'oléoduc ;
- Elf Antar France et Géovexin à Gargenville ont induit 192 000 t de transport de matières dangereuses par voie routière ou ferroviaire, dont 121 000 t de propane liées à l'exploitation de la cavité souterraine de stockage - le gaz stocké durant l'été est consommé en hiver ;
- l'unité de traitement de déchets de SARP Industries à Limay a reçu 170 000 t de déchets industriels classés comme matières dangereuses. A l'issue des traitements (neutralisation, détoxication, incinération...), aucune matière dangereuse ne part de l'établissement ;
- AGA à Limay, producteur de gaz industriels, a expédié 43 000 t d'oxygène et d'acétylène par voie routière. Par ailleurs une conduite canalisée relie directement l'entreprise à l'aciérie voisine ALPA, évitant ainsi le transport par voie publique de 16 000 t d'oxygène ;
- l'approvisionnement en fuel lourd de la centrale EDF de Porcheville, qui est actuellement de l'ordre de 30 000 t/an, se fait exclusivement par voie d'eau ;
- l'usine Renault à Flins approvisionne également par voie fluviale tous ses combustibles énergétiques liquides, soit plus de 30 000 t. La production de voitures, particulièrement forte en 1995, a quant à elle généré le transport par route de 23 000 t de matières classées dangereuses (peintures, solvants, déchets...).
- la distribution de carburants automobiles par les hypermarchés induit des flux de TMD de l'ordre de 15 000 t/an de carburants (Auchan à Buchelay, Carrefour à Flins)



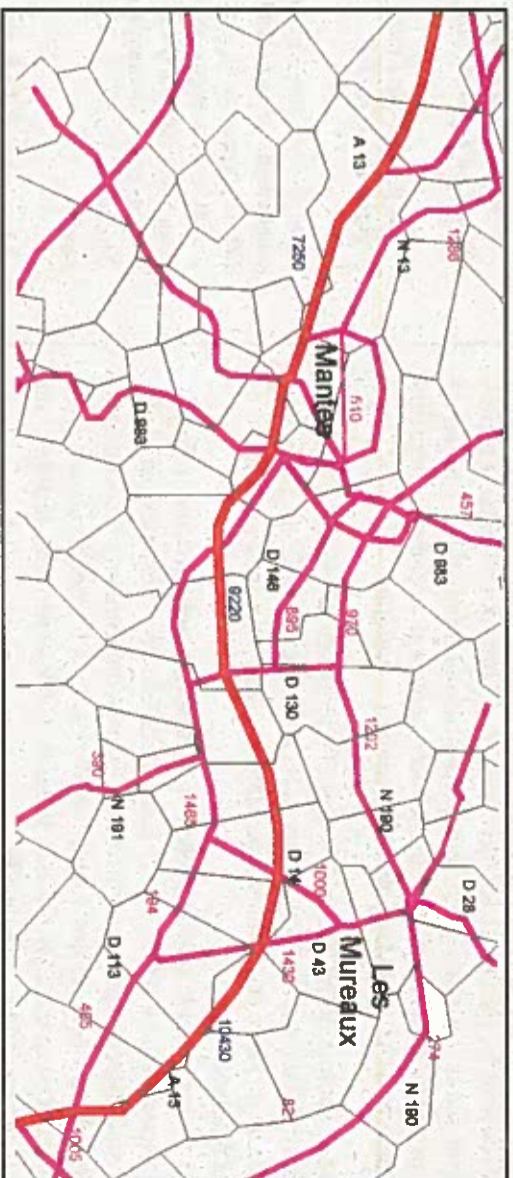
La carte ci-dessus indique les flux de TMD induits par les établissements de Seine-aval, par catégorie de produits.

Progressivement, les aménagements routiers dévient les flux de matières dangereuses loin des centres villes et des habitations. C'est ainsi que la mise en service de la Rocade de Limay en 1995 permet de capter tous les poids lourds (PL) allant de la province vers les zones industrielles de Limay-Porcheville à l'échangeur Est de Mantès, au lieu de l'échangeur d'Épône. Des modifications de signalisation sont en cours afin d'optimiser ce dispositif.

Les PL venant de Paris et se dirigeant vers ces zones, qui passent par l'échangeur d'Épône, prennent la déviation de Gargenville pour aller vers la zone industrielle Nord. Ils ne peuvent pas encore emprunter cet itinéraire pour aller vers la zone portuaire, mais le Département prévoit d'établir une liaison RD 190 - RD 146, ce qui dévierait l'ensemble des PL concernés, leur évitant de traverser les secteurs urbanisés des communes voisines.

Les résultats de l'enquête du SPI ne concernant que le transport de matières dangereuses liées à l'activité industrielle locale.

La DDE des Yvelines a évalué le flux total de poids lourds qui transitent en Vallée de Seine. La carte ci-contre indique les chiffres les plus récents (1994 et 1995). On voit par exemple que 895 PL traversent Porcheville par la RD 146 chaque jour. Moins d'un par jour (320 par an) est concerné par les matières dangereuses.



Commission Déchets du 21 mars 1996 : Les déchets de l'assainissement

Les déchets produits par l'assainissement et le traitement des eaux tels que matières de vidanges, graisses, boues de curage des réseaux, déchets de dégrillage, et sables, sont peu connus. En revanche, les boues issues des stations d'épuration des eaux (SEE), qui constituent en poids plus de 50 % des déchets d'assainissement, sont assez bien suivies. Les 10 000 SEE en service en France génèrent 700 000 t de boues sèches chaque année. Ces quantités, déjà considérables, ne cessent d'augmenter avec la généralisation de l'épuration des eaux et l'amélioration des techniques de traitement.

Le problème de l'élimination des boues de SEE prend donc de l'importance. 3 filières existent : la valorisation agricole, la décharge de classe 2 et l'incinération, mais seule la première a de l'avenir car les décharges ne recevront plus que des déchets ultimes après 2002, et l'incinération est plus coûteuse.

Le sol est une filière intéressante en soi car il est naturellement un bon système épurateur des déchets à forte teneur organique, par ses propriétés physico-chimiques (filtration mécanique, solubilisation, oxydation, etc...), ainsi que grâce aux milliards de micro-organismes qui l'habitent et en font un véritable réacteur biologique.

Les boues de SEE sont globalement une source d'éléments nutritifs pour le sol, d'un coût faible voire nul. Elles sont riches en matière organique et sont de bons fertilisants par apport de phosphore et de calcium principalement mais aussi, de soufre, et de potassium (les teneurs varient en fonction des procédés d'épuration et de traitement). Elles sont donc intéressantes pour l'agriculteur, mais elles posent encore des problèmes de conditionnement et de stockage.

Du point de vue de la toxicité, la seule contrainte réglementaire concerne les métaux lourds. Ces métaux n'ont quasiment pas d'effet agronomique et leur passage dans la chaîne alimentaire est très faible, mais on peut, par accumulation, atteindre la limite de pollution des sols. La filière agricole nécessite donc un suivi rigoureux des sols, et les études pédologiques sont régulièrement effectuées. Les prochaines réglementations tiendront compte des micro-contaminants organiques, encore peu connus.

Aujourd'hui en France, 100 000 ha, soit 1 % de la surface agricole utile, valorisent des boues issues de stations d'épuration.

Pour les matières d'ouvrage de SEE, la filière agricole est rentable car son coût est très inférieur à celui de la mise en décharge, comme à celui de l'incinération. D'autant que l'Agence de l'Eau peut leur apporter une aide à l'investissement afin d'améliorer la qualité des boues dans le but d'une valorisation agricole.

Encore peu de stations profitent de cette filière qui, pour se généraliser et se pérenniser, exige une garantie de la bonne qualité physico-chimique des boues. Les difficultés devraient être surmontées car on observe une amélioration constante de la qualité des boues, et les teneurs en métaux ont nettement diminuées depuis 20 ans.